

**NOTE SUR LA PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION
DANS LES ÉCOLES RECRUTANT SUR LES CONCOURS B BIO et B ENV**
Session 2017

*A lire attentivement avant de répondre à notre proposition d'affectation
Attention : le service des Concours Agronomiques et Vétérinaires sera fermé du vendredi 28 juillet 2017 au
soir au mercredi 16 août 2017 au matin.*

L'intégration dans les écoles recrutant sur les concours B BIO et B ENV est prononcée dans le cadre d'une procédure commune, qui concerne obligatoirement tous les candidats figurant sur l'une au moins des listes principales ou complémentaires d'admission des concours précités.

1^{ère} ÉTAPE : LES VŒUX

(jusqu'au vendredi 21 juin 2017 inclus)

Les candidats se connectent sur le site Internet www.concours-agro-veto.net rubrique «Vœux et Affectations» depuis le mardi 3 janvier **jusqu'au mercredi 21 juin 2017 inclus** pour saisir leur « liste de vœux », c'est-à-dire leur ordre de préférence pour les écoles. Cet ordre de préférence peut être en permanence contrôlé ou modifié au cours de la période mentionnée ci-dessus. **Il devient définitif après le mercredi 21 juin 2017 inclus** et constitue un véritable engagement contractuel.

Attention : le mot de passe qui vous est demandé est celui qui vous a été attribué lors de votre inscription au(x) concours.

Concrètement, le candidat n'établit donc qu'une seule liste de choix d'écoles ; les écoles qui l'intéressent, devront être numérotées de 1 à n par le candidat dans la colonne de droite.

Elles apparaissent sur l'écran Internet dans l'ordre ci-dessous.

Ordre de préférences des écoles	
BIO	
AGROCAMPUS OUEST - CURSUS HORTICULTURE ET PAYSAGE	» Faites un choix
AGROCAMPUS OUEST - CURSUS AGRONOME (RENNES)	» Faites un choix
AGROPARISTECH	» Faites un choix
AGROSUP DIJON - CURSUS AGROALIMENTAIRE	» Faites un choix
AGROSUP DIJON - CURSUS AGRONOME (CIVIL)	» Faites un choix
AGROSUP DIJON - CURSUS AGRONOME (FONCTIONNAIRE)	» Faites un choix
BORDEAUX SCIENCES AGRO	» Faites un choix
ENGEES	» Faites un choix
ENSAIA	» Faites un choix
ENSAT	» Faites un choix
MONTPELLIER SUP AGRO - CURSUS AGRONOME	» Faites un choix
MONTPELLIER SUP AGRO - CURSUS INGENIEUR SAADS	» Faites un choix
ONIRIS NANTES - AGROALIMENTAIRE	» Faites un choix
VETAGRO SUP - AGRONOME	» Faites un choix
ENV	
ENV ALFORT	» Faites un choix
ENV TOULOUSE	» Faites un choix
ONIRIS NANTES - CURSUS VETERINAIRE	» Faites un choix
VETAGRO SUP LYON - CURSUS VETERINAIRE	» Faites un choix

2^{ème} ÉTAPE : APPEL DES CANDIDATS DANS LES ÉCOLES

(du mardi 4 juillet au lundi 4 septembre 2017)

La première proposition d'affectation (appel) aura lieu le **mardi 4 juillet**. Les propositions suivantes sont prévues le **lundi 10 juillet**, le **lundi 17 juillet**, le **24 juillet**, puis chaque **lundi du 21 août au 4 septembre 2017** en fonction des démissions éventuelles.

Les candidats doivent se connecter sur le site www.concours-agro-veto.net, rubrique « Vœux et Affectations » pour consulter et imprimer la proposition d'affectation qui leur sera faite.

Dès réception, ils renvoient le document signé avec la réponse choisie **uniquement** par mail à (contact@concours-agro-veto.net) copie fatiha.messaoudene@concours-agro-veto.net

Les candidats sont appelés dans une école en fonction :

- de leur classement aux différents concours,
- du nombre de places ouvertes dans chaque école,
- de l'ordre préférentiel exprimé par le candidat (ordre non modifiable à partir du 21 juin 2017 inclus).

La proposition d'affectation offre le choix au candidat entre 4 réponses. La signification de chaque réponse et leurs conséquences sont explicitées dans le tableau en fin de ce document.

Parallèlement à l'envoi des propositions d'affectation, le Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires tient à jour sur le site Internet www.concours-agro-veto.net, rubrique « Vœux et Affectations » le rang du dernier intégré de chaque école. Cette information est intéressante à consulter par tous les candidats qui participent à la procédure d'intégration.

Durant toute cette période, le Service des Concours peut être amené à joindre les candidats également par téléphone ou courriel. Il est donc recommandé de vérifier que les coordonnées données lors de l'inscription sont toujours valables.

En effet, le Service des Concours ne peut en aucun cas gérer les changements de coordonnées pendant la période d'intégration. Il appartient aux candidats, entre leur inscription et leur intégration, de prendre toutes dispositions utiles pour rester joignable.

3^{ème} ÉTAPE : RÉPONSE DES CANDIDATS

Sur la proposition d'affectation qu'il a reçue, le candidat, ou son mandataire, doit cocher une seule des cases numérotées.

Tout retard de réponse bloque ou ralentit la procédure d'intégration d'autres élèves dans les écoles.

C'est pourquoi il est demandé aux candidats de répondre, dès réception, à la proposition d'affectation. En cas de démission (réponse 4), il est souhaitable de renseigner l'orientation suivie.

Procuration : si un candidat pense ne pas pouvoir participer lui-même à la procédure d'affectation, il doit donner procuration à l'avance à une tierce personne pour lui permettre de se connecter à sa place et de répondre en son nom. Le modèle de procuration est téléchargeable sur www.concours-agro-veto.net, rubrique « Vœux et Affectations ». Ce formulaire dûment rempli sera joint à la réponse à la proposition d'affectation.

La **démission** d'un candidat entraîne le remplacement du démissionnaire dans l'école qu'il refuse par le successeur immédiat pouvant y prétendre. Par conséquent, les candidats qui ont accepté une école mais qui espèrent une affectation dans une école mieux placée (réponse 2), peuvent recevoir successivement plusieurs propositions d'affectation. Ils doivent répondre à chacune d'elles le plus rapidement possible. Par contre tant qu'aucune nouvelle école ne peut être proposée, le candidat ne reçoit pas de nouveau courrier. Il considèrera donc comme toujours valable l'affectation pour laquelle il a répondu.

Si un candidat, malgré son désir exprimé de se voir proposer une autre affectation, ne souhaite plus rester dans l'attente d'une éventuelle nouvelle proposition, il peut à tout moment, mais le plus rapidement possible, par **courriel** à (contact@concours-agro-veto.net) copie fatiha.messaoudene@concours-agro-veto.net *ou à défaut par courrier manuscrit*, accepter définitivement l'affectation qui lui avait été faite.

Le modèle ci-après peut alors être utilisé :

ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION D'ÉCOLE

Nom, prénom du candidat :

Numéro d'inscription : **B-**

Je soussigné(e), déclare **accepter à titre définitif** la proposition d'affectation pour l'école

qui m'avait été faite le

Date Signature

4^{ème} ÉTAPE : INTÉGRATION DÉFINITIVE

RAPPEL :

L'intégration dans une école ne sera définitive que sur justification :

d'une attestation de la validation d'au moins 180 ECTS correspondant aux 6 premiers semestres de Licence.

d'une photocopie du diplôme de Licence ou de Licence professionnelle.

Ces documents doivent parvenir dès que possible au Service des Concours.

L'intégration du candidat n'est définitive qu'après acceptation par lui de la proposition qui lui aura été faite. Un candidat qui accepte une école, mais espère une autre école mieux placée dans ses choix (choix réponse 2), doit néanmoins se considérer comme ayant accepté définitivement l'école proposée tant qu'il n'a pas reçu de nouvelle proposition.

Si c'est le cas, le jour de la rentrée, il doit impérativement se présenter à cette école. Son absence, sans information de sa part au service des concours agronomiques et vétérinaires, sera considérée comme **une démission**.

ATTENTION : la procédure d'affectation centralisée cessera le 4 septembre 2017. A partir de cette date, toute démission, toute entrée ou sortie des écoles seront gérées par les directions des écoles, et par concertation directe entre elles et les candidats.

5^{ème} ÉTAPE : INSCRIPTION DANS LES ÉCOLES

A partir de début juillet, et pendant toute la durée de la phase d'affectation, le service des concours fera parvenir à chacune des écoles recrutant sur le concours, les noms des candidats qui ont été affectés chez elle, et leur réponse.

La direction des études de chaque école contactera ses futurs élèves pour les modalités d'inscription et de rentrée.

Nombre de places offertes en 2017

Le candidat se renseignera auprès de son école d'affectation sur la date de rentrée.

CONCOURS B BIO	Nombre de places offertes (1)
Agrocampus Ouest – Coursus agronome – Rennes	14
Agrocampus Ouest – Coursus horticulture et paysage – Angers	5
AgroParisTech - Grignon	40
ENGEES - Strasbourg	3
ENSAIA - Nancy	10
ENSAT - Toulouse	10
Montpellier Sup Agro - Coursus agronome	7
Montpellier Sup Agro – Coursus SAADS	3
Oniris (Nantes)	13
Bordeaux Sciences Agro	15
VetAgro Sup (Clermont Ferrand)	20
AgroSup (Dijon) - Coursus Agronome	15
AgroSup (Dijon) - Agroalimentaire	11
TOTAL	166
CONCOURS B ENV	Nombre de places offertes (1)
ENVA (Alfort)	11
VétAgroSup (Lyon)	11
ONIRIS (Nantes)	11
ENVV - Toulouse	11
TOTAL	44

(1) Nombre de places offertes susceptible d'être modifié par report entre concours.

Le chef du service des concours
Anne-Laure TRIDON

Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche
SERVICE DES CONCOURS AGRONOMIQUES ET VÉTÉRINAIRES

PROPOSITION D'AFFECTATION

à remplir en s'aidant du tableau explicatif au dos ainsi que de la " note sur la procédure d'affectation "

GROUPE CONCOURS B
SESSION 20XX

Paris, le

VN

N° Candidat : B- XXX

Rang B ENV :

Rang B ENSA :

Nom Prénom(s)

Adresse

RAPPEL DE VOS CHOIX :

1 ENVA	2 ENVN	3 ENVT	4 ENVL
5 AGRO PARIS TECH - CURSUS AGRONOME	6 MONTPELLIER SUP AGRO (ENSAM)	7 ENSAT	8 AGRO PARIS TECH - CURSUS FORESTIER
9 AGRO PARIS TECH - CURSUS IAA	10 AGROCAMPUS OUEST - CURSUS AGRONC	11 ENSAIA	12 ENGÈES CIVILS
13 AGROCAMPUS OUEST - CURSUS HORTICL			

L'affectation dans une école ne sera définitive que sur justification de l'obtention du DEUG ou attestation de réussite au L2 uniquement pour les candidats inscrits en 2ème année

PROPOSITION : l'affectation qui vous est proposée est **ENVN**

RÉPONSE :

Je soussigné (e) (Nom et prénoms du candidat)	ou (en cas de procuration) (1) Je soussigné(e) (Nom et prénoms du mandataire) agissant comme mandataire du candidat désigné ci-après: (Nom et prénoms du candidat)
---	--

DÉCLARE (2)

1 **Accepter à titre définitif mon affectation dans l'école :** **ENVN**
et renoncer à toute autre école des concours B ENSA et ENV figurant dans mes choix.

2 **Accepter mon affectation dans l'école ci-dessus mais attendre également toute autre affectation**
qui me serait proposée ultérieurement dans une autre école des concours B ENSA et ENV classée plus haut dans la liste de mes choix.

Pour votre information, je postule également pour une école du concours B ENITA

3 **Renoncer définitivement à mon admission dans l'école ci-dessus mais attendre toute autre affectation**
qui me serait proposée ultérieurement dans une autre école des concours B ENSA et ENV classée plus haut dans la liste de mes choix. Si cette nouvelle proposition ne m'est pas faite, mon orientation sera : _____

Pour votre information, je postule également pour une école du concours B ENITA

4 **Renoncer définitivement à mon admission dans l'école ci-dessus et démissionner des écoles des concours B ENSA et ENV.**

L'orientation que je choisis est : une école du concours B ENITA _____

autre école _____, université _____

autre (précisez) _____

À _____ le _____ / _____ / _____

Signature de l'intéressé(e) (ou du mandataire déclaré) :

Il est fortement conseillé au candidat de conserver un double de ce document. Aucun duplicata ou attestation ne sera délivré ultérieurement





Très important : cet imprimé doit être **envoyé par mail** ou **faxé** (01.44.08.18.51) puis **retourné par courrier dès réception** au Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires - 16 rue Claude Bernard - 75231 PARIS Cedex 05 (tel : 01.44.08.16.29).
Toute déclaration incomplète, surchargée ou non signée ne pourra être prise en considération.

(1) Joindre la procuration

(2) Cocher la case correspondant à votre choix

BANQUE DE NOTES « AGRO-VETO » - session 2017 concours B

**PROPOSITION D’AFFECTATION :
SIGNIFICATION ET CONSÉQUENCES DE VOTRE CHOIX**

Je choisis la réponse	SIGNIFICATION	CONSÉQUENCES
<p>1 </p>	<p>- J’accepte définitivement l’école qui m’est proposée. Par conséquent, je démissionne des autres concours auxquels j’ai été reçu</p>	<p>- Je sais qu’aucune autre école de la banque de notes « Agro-Véto » ne me sera proposée. J’intégrerai l’école proposée. - J’attends les documents nécessaires à mon inscription qui me seront adressés par cette école. - Je traite désormais avec cette école.</p>
<p>2 </p>	<p>- J’accepte l’école qui m’est proposée mais j’espère qu’il me sera proposé ultérieurement une école mieux classée dans ma liste de choix (banque « Agro-Véto » ou éventuellement autres concours.)</p>	<p>- Si une nouvelle école m’est proposée, je perds mes droits sur l’école que j’avais acceptée antérieurement ainsi que sur les écoles placées dans ma liste entre ces deux écoles. - Si je ne reçois pas d’autres propositions pour une école figurant dans mes choix, j’intégrerai l’école pour laquelle j’ai fait cette réponse 2 - Si j’accepte une école d’un autre concours, je démissionne rapidement de la banque « Agro-Véto » (par fax ou lettre.)</p>
<p>3 </p>	<p>- Je refuse l’école qui m’a été proposée, mais j’espère qu’il me sera proposé ultérieurement une école mieux classée dans ma liste de choix. - Je ne peux pas revenir sur ce refus pour cette école.</p>	<p>- Je réponds le plus rapidement possible pour ne pas pénaliser les autres candidats qui ont choisi cette école. - Si aucune autre école ne m’est proposée, je perds mes droits sur toutes les écoles de la banque « Agro-Véto ».</p>
<p>4 </p>	<p>- Je refuse toutes les écoles de ma liste de choix des écoles des concours de la banque de notes « B BIO et/ou B ENV » Ce choix est irréversible.</p>	<p>- Je réponds le plus rapidement possible pour ne pas pénaliser les autres candidats qui ont choisi l’école que l’on me propose. - Je m’oriente vers d’autres écoles ou d’autres scolarités.</p>